



DEPARTEMENT DE LA LOZERE
COMMUNAUTE DE COMMUNES
AUBRAC LOT CAUSSES TARN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 10 Février 2022

NOMBRE DE
DELEGUES

En exercice : 34
Présents : 21
Votants : 28

D22.008

L'an deux mille vingt-deux,

Le dix février,

à 20 heures 30,

Le Conseil de la Communauté de Communes AUBRAC LOT CAUSSES TARN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, à la Mairie La CANOURGUE, sous la présidence de M. Jean-Claude SALEIL, Président.

Présents : SAGNET-POUGET Valérie, MALZAC Claude, LAFON Madeleine, FABRE Jean, BLANC Sébastien, POUDEVIGNE Roger, CASTAN Emmanuel, BONICEL Bernard, RODIER Yves, JURQUET Didier, GROUSSET Joël, KLING Jacqueline, CASTAN Grégory, CABIROU Christian, BONICEL Pascale, SALENDRES Jean-Sébastien, LAFOURCADE Noël, ROCHOUX Philippe, BADAROUX Suzanne, POURQUIER Jean-Paul, SALEIL Jean-Claude.

Absents : CITERIN-NORMANDIN Sylvie, RODRIGUES David (pouvoir donné à SAGNET-POUGET Valérie), VALENTIN Denis, ROCHEREAU-POUGET Bernadette (pouvoir donné à LAFON Madeleine), VALENTIN, Christine (pouvoir donné à MALZAC Claude), POQUET Pascal, VAYSSIER Jean-Louis, CONFORT René (remplacé par CASTAN Grégory), CAYREL Jean-Claude, CROUZET Colette (pouvoir donné à LAFOURCADE Noël), FERNANDEZ Florence (pouvoir donné à BONICEL Pascale), JACQUES Jérôme (pouvoir donné à ROCHOUX Philippe), DE SOUSA Guy, SEGUIN Denis (pouvoir donné à SALEIL Jean-Claude), absents excusés.

Pour mémoire - Suppléants : SEGUIN Pierre-Henri, PIGNOL Jean-Philippe, CASTAN Grégory, DAUBAN Charles, SANS Jean-Pierre, PRANLONG Rémi, MEYRUEIX Franck, RUIZ Marc, RODIER Matthieu, DUPUY Michel.

M. Jean FABRE a été nommé secrétaire de séance.

POUR : 28

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

D22.008: INSTALLATION CLASSEE : RENOUVELLEMENT DE L'AUTORISATION D'EXPLOITER UNE INSTALLATION DE STOCKAGE DE DECHETS INERTES HORS FILIERE AMIANTE A LA DECHETTERIE DE TREMOLET

Monsieur le Président informe le conseil communautaire que l'autorisation d'exploitation de l'ISDI à Trémolet, délivrée en 2007 par les Services Préfectoraux, arrive à terme en septembre 2022 et qu'il convient désormais d'élaborer le dossier de demande de prolongation de la durée de fonctionnement de l'exploitation.

Il donne la parole à M. Jean-Paul POURQUIER, Vice-Président en charge de la Commission « Collecte et traitement des déchets ménagers, déchets assimilés et gestion des déchetteries » afin qu'il présente ce dossier.

Monsieur le Vice-Président précise que le dossier d'autorisation avait été réalisé par le Cabinet GREGOIRE / FAGGE et qu'il paraît judicieux de lui confier la demande de renouvellement.

Il indique que ce projet a été estimé à une enveloppe globale de 36 130.00 € H.T. qui se répartit de la manière suivante :

Description	Montant H.T.
Conception du dossier de renouvellement	6 980.00 €
Remise en forme de l'ISDI : travaux de remodelage ou de nivelage des dépôts de gravats, <i>la réalisation de cette prestation sera privilégiée en régie dans la mesure du possible</i>	24 520.00 €
Maitrise d'œuvre Remise en forme (suivi des travaux)	4 630.00 €

TOTAL : 36 130 € H.T.

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé de Monsieur le Vice-Président, et après avoir délibéré,

APPROUVE la demande de renouvellement de l'autorisation d'exploiter l'Installation de Stockage de Déchets Inertes sise à Trémolet – Saint Georges de Lévejac – 48500 MASSEGROS CAUSSES GORGES.

APPROUVE le coût prévisionnel de l'opération établi en phase Projet.

ACCEPTE le devis n° 21286 d'un montant de 6 980 € H.T., établi par le Cabinet FAGGE ET ASSOCIES, relatif à l'établissement du dossier de renouvellement.

AUTORISE Monsieur le Président à accepter, si nécessaire, le devis n° 22008 d'un montant de 4 630.00 € H.T. portant sur l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour les travaux de remise en forme de l'ISDI.

AUTORISE Monsieur le Président à lancer, si besoin est, la consultation des entreprises, selon la procédure adaptée, pour les travaux de remise en forme de l'ISDI.

CHARGE Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président de l'exécution de la présente délibération et l'autorise à signer toutes les pièces et le marché correspondant à l'issue de cette consultation.

AUTORISE Monsieur Le Président ou Monsieur le Vice-Président à déposer et à faire enregistrer auprès des Services Préfectoraux la demande de renouvellement de l'ISDI de Trémolet.

PRECISE que les crédits correspondants seront inscrits au budget lors de son adoption.

AUTORISE Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président à signer
tous les documents et pièces relatifs à ce dossier.

Pour copie certifiée conforme,

La Canourgue, le 14 février 2022,

Le Président,

Communauté de Communes
AUBRAC LOT CAUSSES TARN
16, Quartier de Trémoullis
49500 LA CANOURGUE

Jean-Claude SALEIL